



Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018 au Palais des congrès de Montréal.

RÉSOLUTION AGA-2018-09-20/08
Rémunération des élus municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'une municipalité/ville doit décider, par voie de règlement, la rémunération des membres du conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les minimums, tels que stipulés à la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, devraient être revus à la hausse;

CONSIDÉRANT QUE des barèmes par palier de population pourraient être retenus comme critères de calcul;

CONSIDÉRANT QU'il y aurait lieu d'encadrer les salaires des membres du conseil afin que ceux soient plus réalistes;

CONSIDÉRANT QUE les salaires des membres du conseil ont un impact sur l'implication et le recrutement de nouveaux élus;

CONSIDÉRANT QU'il faudrait distinguer les barèmes de rémunération en tenant compte que certains élus œuvrent à temps plein et/ou à temps partiel;

Il est proposé par : M. Pierre La Salle, maire de Saint-Jacques

Et appuyé par : M. Guillaume Lamoureux, maire de La Pêche

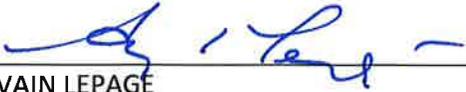
DE DEMANDER au gouvernement qu'il établisse des comparatifs de la rémunération des membres des conseils municipaux du Québec;

D'ENTREPRENDRE des démarches avec le gouvernement du Québec afin d'établir un cadre au niveau de la rémunération des membres des conseils municipaux du Québec;

DE DEMANDER au gouvernement de modifier la *Loi sur le traitement des élus municipaux* en tenant compte des points ci-haut mentionnés.

Adoptée à l'unanimité

Copie vidimée de la résolution AGA-2018-09-20/08 adoptée par l'assemblée générale annuelle de la Fédération québécoise des municipalités tenue les 20 et 22 septembre 2018.



SYLVAIN LEPAGE
Directeur général et
Secrétaire-trésorier de la corporation



Date